

REGLEMENT COURSE PEDESTRE « les 10 Kms de Pisany »

LES CONCURRENTS S'ENGAGENT A RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

DEPART : 9h30 - Avenue Jean de Vivonne (Face à la halle)

ARRIVEE : 11h00 - Dernier délai (même lieu que le départ)

PARTICIPANTS : Nés en 1992 et avant

RAVITAILLEMENT : 2 ravitaillements et 2 épongeages par bouclé

DISTANCE : 10 km mesurés avec une roue de géomètre

ACCOMPAGNATEURS : Non autorisés pour des raisons de sécurité

ASSURANCE : Responsabilité civile - Les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la MAIF.

Individuelle accident - Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

IL INCOMBE AUX AUTRES PARTICIPANTS DE S'ASSURER PERSONNELLEMENT

CATEGORIE : Celles de la F. F. A.

LES ATHLETES devront présenter un certificat médical de non contre indication à la course à pieds datant de moins d'un an.

SURVEILLANCE MEDICALE : Protection Civile

DOUCHE : Au stade municipal

INSCRIPTIONS : Par courrier à adresser : foyer rural 5 avenue Jean de Vivonne 17600 PISANY

PAIEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL A L'ORDRE DU FOYER RURAL DE PISANY

TARIF : 6€ jusqu'au 14 juin 2011 - 7€ le jour de l'épreuve

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 9h00 le jour de l'épreuve

CONTACT : Mme Sylvette PATRY - Tel : 05.46.94.85.96

CHRONOMETRAGE : A CHAQUE PASSAGE ET à L'ARRIVEE

SE MUNIR DE 4 épingles à nourrice pour le DOSSARD

EN CAS DE LITIGE, SEUL LE COMITE ORGANISATEUR EST HABILITE A JUGER